

Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Sommation selon l'art. 153 ORC Date de publication: SHAB 16.11.2020 Numéro de publication: BH02-0000002021

## Entité de publication

Registre du commerce du Valais central, Place du Midi 30, 1950 Sion

## Sommation selon l'art. 153 ORC, Effet Bien-Etre Institut de beauté Gerbasi Mélanie

Effet Bien-Etre Institut de beauté Gerbasi Mélanie CHE-248.678.147 Chemin des Aulnes 1967 Bramois

## Remarques juridiques:

L'entité juridique mentionnée n'a actuellement pas de domicile à son siège statutaire. Aux termes de l'art. 153a ORC, les personnes tenues de requérir l'inscription sont donc invitées à rétablir la situation légale en matière de domicile et à faire parvenir au point de contact la réquisition d'inscription dans le délai indiqué. Dans le cas contraire, les entités juridiques sont déclarées dissoutes par l'office du registre du commerce en vertu de l'art. 153b ORC; les entreprises individuelles et les succursales sont radiées. La dissolution peut être révoquée si, dans les trois mois qui suivent son inscription, la situation légale est rétablie par l'inscription dudit rétablissement.

Si la situation légale n'est pas rétablie dans les délais, l'office du registre du commerce peut imposer une amende de CHF 10.00 à CHF 500.00 conformément à l'article 943 al. 1 CO.

**Délai:** 30 jours

Fin du délai: 16.12.2020

## Point de contact:

Registre du commerce du Valais central, Place du Midi 30, P.O.B. 1176, 1951 Sion, 1950 Sion